

## REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 OCTOBRE 2018

### DELIBERATION N°18/096

#### **Convention de partenariat relative aux modalités de participation financière et technique pour la réalisation de l'étude permettant de caractériser le rôle économique des établissements publics fonciers**

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes,

- VU le Décret modifié n°98-923 du 14 octobre 1998, portant création de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA),
- VU le Décret 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- VU la délibération n° 17/168 du Conseil d'Administration du 1<sup>er</sup> décembre 2017 relative aux délégations accordées par le Conseil d'Administration au Directeur Général,
- VU le Programme Pluriannuel d'Intervention 2015-2020, approuvé par la délibération n°14/073 du Conseil d'Administration en date du 4 décembre 2014,
- VU la note annexée à la présente délibération,

Sur proposition du Président,

- ✓ Approuve les termes de la convention de partenariat relative aux modalités de participation financière et technique pour la réalisation de l'étude permettant de caractériser le rôle économique des établissements publics fonciers.
- ✓ Mandate le Directeur Général, dans les limites de la délibération n° 17/168 du Conseil d'Administration du 1<sup>er</sup> décembre 2017 précitée, à l'effet de signer cette convention et de mener à bien toutes les actions nécessaires à sa mise en œuvre.

Le Directeur Général par intérim



Alain KERHARO

Le Président du Conseil d'Administration

Président de la Région  
Auvergne-Rhône-Alpes  
et du département du Rhône  
par délégation,  
Le Secrétaire général pour les  
affaires régionales

Hervé REYNAUD

Guy LÉVI

**18 OCT. 2018**

